Chronique scolaire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **53 (1924)**

Heft 13

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

accusée alors, et les programmes, et la pédagogie. Mamans et médecins, examinez d'abord les diverses parties du costume des écoliers. C'est à quoi les invitent les *Feuilles d'Hygiène* de Neuchâtel (15 mai).

« A mesure que l'on défait les boutonnières de chacun des effets superposés (quand ceux-ci sont attachés en avant), on peut mesurer l'écartement qui se produit entre les boutonnières et les boutons, écartement tel — quand on oblige les épaules à se porter en arrière — qu'on est parfois stupéfait.

Cet écartement varie naturellement beaucoup, selon de nombreux détails individuels ; par exemple, l'âge des enfants, la nature des effets ou la durée de leur usage par l'enfant lui-même ou par ses aînés qui l'ont porté avant lui, etc. Jette-t-on un coup d'œil sur le vêtement lui-même ? On constate que les boutonnières sont distendues ou arrachées vers le bord interne ; que l'attache des boutons (s'ils existent encore) est tiraillée, allongée ou a déchiré l'étoffe. Il saute aux yeux que l'enfant a fait inconsciemment des efforts continus pour tenter de se redresser, avec malheureusement un faible succès, la bride vestimentaire luttant victorieusement contre les muscles thoraciques. Cela d'autant plus que, pendant que la croissance continue, certains tissus se rétrécissent.

Mais ce qui frappe surtout dans cet examen, c'est — pour peu que l'on maintienne l'enfant redressé — l'écart, quelquefois considérable, qui demeure entre les deux bords du vêtement, écart qu'il est facile de faire constater aux parents, et qui, mesuré du milieu de la boutonnière jusqu'à l'attache du bouton, atteint quelquefois jusqu'à 12 ou 14 centimètres ! Cet écart atteste ainsi la force de résistance opposée par l'étoffe, au redressement de l'enfant, qu'elle soit rigide comme la toile, ou même élastique comme un tricot.

Cette force de tension, incessante, inexorable, s'exerçant depuis le lever jusqu'au coucher, oblige les épaules à se rapprocher en avant, les pectoraux à s'atrophier, les côtes et le thorax à mal fonctionner, et plus tard, le squelette à s'aplatir et le dos à s'arrondir, au grand détriment de l'attitude de l'individu et du jeu des poumons. »

CHRONIQUE SCOLAIRE

Ecole normale. — Le 25 septembre déjà, les élèves de l'Ecole normale rentraient, au nombre de 92, dont 22 allemands. Les transformations intérieures n'ont pas été nombreuses ; tout au plus les chaussures ont-elles trouvé, gîte amélioré, des casiers neufs dans l'ancienne salle voûtée du chapitre. Quant à la vie normalienne, elle n'a guère subi de changements. La surveillance a été concentrée en un chiffre de personnes plus restreint. L'enseignement de chaque branche a été, plus que l'année dernière, confié au même maître, pour autant que ce fut possible. Les exercices pratiques auront lieu dans l'école primaire qui réunira les enfants du personnel de l'Usine électrique et de l'Ecole normale ; le nombre d'heures en a été doublé.

M. Aebischer a consenti, à titre de professeur auxiliaire, à terminer quelques branches qu'il avait commencé à enseigner, les mathématiques au quatrième cours, la physique et la chimie au troisième et la botanique au second. Les étudiants ne subiront pas

les inconvénients graves d'une mutation de professeur au milieu du programme.

† *M. Hans Lademann.* — Le 6 octobre, au matin, une dépêche téléphonique mettait l'émoi dans l'Ecole normale. M. Hans Lademann venait de mourir subitement, à Morat. Six jours auparavant, il se trouvait au milieu de nous, jovial, comme à son ordinaire, heureux de revenir dans ce site qu'il affectionnait, parmi des élèves et des collègues qu'il aimait et dont il était sincèrement aimé. C'était le 30 septembre, et, le 6 octobre, il n'était plus.

Né le premier décembre 1861, à Königsberg, en Prusse orientale, M. Lademann avait été conduit en Suisse par ses études. Le pays lui plut ; il entra dans le corps pastoral bernois, devint citoyen suisse, bourgeois de Bremgarten près Berne et prit de l'enseignement dans une école secondaire d'Aarau. En 1901, le Conseil d'Etat le nommait professeur, puis directeur de l'Ecole secondaire de Morat. En 1906, il devint préfet du district du Lac. Lorsqu'il se fut agit, en 1908, de créer une section allemande à l'Ecole normale, M. Lademann appuya vivement ce projet, trouva des élèves et devint, tout naturellement peut-on dire, leur professeur d'instruction religieuse. Il parut, en effet, indispensable que l'on choisît, pour les élèves du Lac, un maître du Lac, qui pût intéresser à l'Ecole les familles de cette contrée, qui pût, à la sortie des études normales, s'occuper de leur ménager des postes dans le district et continuer sur eux son influence bienfaisante. C'est ce que comprit et réalisa excellemment M. le préfet Lademann. Licencié en théologie, pourvu de l'ordination pastorale, M. Lademann remplissait les conditions exigées par sa charge ; excellent pédagogue, il sut intéresser son auditoire et surtout exercer sur les aspirants de confession réformée une forte, pénétrante action éducative. Cette journée qu'il consacrait à l'Ecole, était, nous affirmait-il souvent, la meilleure de sa semaine. Elle lui apportait une détente dans les occupations pleines d'embarras et de désagréments de la charge de préfet. L'Ecole perd en lui un ami dévoué, un ferme soutien.

Le directeur, six professeurs et les élèves protestants, au nombre de sept, participèrent aux funérailles de M. le préfet Lademann, à Morat, le 8 octobre. Le service funèbre fut présidé par M. Knellwolf, ancien conseiller national, pasteur à Cerlier, camarade d'études et intime du défunt. Les instituteurs de la partie allemande du canton, réunis à Morat pour un cours de gymnastique, ont exécuté un fort beau chant, sous la direction d'un de nos anciens élèves, M. Walter Hertig.

Une retraite en pays broyard. — La Direction de l'Instruction publique vient d'accepter, pour le 1er novembre, avec remerciements pour les longs et excellents services rendus, la démission de Mlle Almyre Joye, institutrice à l'école des filles de Mannens-Grandsivaz.

Après un passage de quelques mois à la Providence, à Fribourg, et un séjour comme préceptrice dans une famille, en Autriche, Mlle Joye a pris la direction de l'école de son village natal. Pendant plus de trente ans, fillettes et grandes filles se sont succédé sur les bancs de sa classe. Toujours, une saine éducation a été la base de tout enseignement. Aujourd'hui encore, les bonnes mamans qui furent ses élèves, l'abordent avec une petite révérence et ce salut significatif : « Bonjour maîtresse. »

La classe des filles de Mannens, soit pour les travaux féminins, soit pour les résultats pédagogiques, a toujours été classée parmi les premières du district. — Si Mlle Joye fut une excellente éducatrice et une institutrice distinguée, elle fut encore une personne de haute valeur. — Elle fut l'amie des pauvres et des malades. Elle accompagnait Monsieur le curé ou le docteur au chevet de ceux qui souffraient. On ne pouvait guère mourir sans que la « demoiselle » fût présente. Quel bon souvenir garderont les collègues de notre institutrice trop tôt retraitée : conseils de praticienne aux débutantes, observations maternelles aux jeunes maîtres de l'endroit, hospitalité désintéressée à tous.

Mlle Joye quitte sa classe pour continuer son dévouement dans sa famille éprouvée par un deuil. C'est un motif de plus pour conserver à son égard notre respect et notre reconnaissance.

La population tout entière de la paroisse, ses anciennes élèves surtout, les autorités scolaires à tous les degrés, garderont un sentiment de vive gratitude à l'égard de Mlle Joye, vaillante institutrice. Et maintenant, souhaitons-lui longue et heureuse retraite. B.

Institut « Stavia ». — Le bâtiment actuel devenant insuffisant pour permettre le développement réjouissant de cet Institut, le Conseil d'administration vient de décider l'achat de l'Hôtel Bellevue avec tout son mobilier. Les deux immeubles permettront de loger 100 élèves.

Un anniversaire. — Nous vous en faisons la confidence discrète : voici que vient de finir la cinquantième année de services bons, loyaux et continus à l'Ecole normale de celui que connaissent tous nos instituteurs, M. Alexandre Levet. Pour fêter cet événement, rare certes, et digne d'être marqué, l'Ecole normale prépare une fête de famille pour la fin novembre. Elle sera, comme il sied, tout intime. Mais il est juste que le personnel enseignant du canton en connaisse la date, afin que chacun puisse s'unir de cœur, et sans doute aussi de prière, aux maîtres, aux élèves actuels de Hauterive. Le numéro de décembre du *Bulletin* ne manquera pas de relater fidèlement le détail de cette aimable et reconnaissante manifestation.

Nominations d'instituteurs et d'institutrices. — Depuis notre publication de septembre, le Conseil d'Etat a nommé les instituteurs et institutrices suivants :

M. Louis Bugnon, à Montbrelloz, instituteur à l'école mixte de Corserey ; M. Simon Etienne, à Oberried, instituteur à l'école mixte d'Essert ; M. Marcel Dillon, à Cormondes, instituteur à l'école mixte de La Villette (Bellegarde) ; M. Jean Piccand, à Rueyres-Saint-Laurent, instituteur à l'école des garçons d'Echarlens ; Mlle Jeanne Sudan, à Vaulruz, institutrice à l'école des filles d'Estavannens ; Mlle Elisa Dessarzin, à Estavannens, institutrice à l'école des filles de Romanens ; M. Paul Bugnon, à Corserey, instituteur à l'école supérieure des garçons de Vuadens ; M. Samuel Derron, à Courgevaux, instituteur à l'école supérieure de cette localité ; M. Gaston Parmentier, à Châtel-Saint-Denis, instituteur à l'école des garçons de Cressier-sur-Morat ; Mlle Anna Fürst, à Morat, institutrice à l'école inférieure d'Ulmiz ; M. Jean Cuony, à Grenilles, instituteur à l'école des garçons de La Joux ; M. Marcel Pasquier, à Surpierre, instituteur à l'école mixte de Villaraboud ; Mlle Juliette Seilaz, à Magnedens, institutrice à l'école des filles de Lully ; Mlle Antoinette Murith, à Sorens, institutrice à l'école des filles de Mannens ; Mlle Marguerite Davet, à Estavayer-le-Lac, institutrice à l'école des filles de Montagny-la-Ville ; Mlle Julia Wicht, à Payerne, institutrice à l'école des filles de Montagny-les-Monts ; M. Ernest Biolley, à Courtion, instituteur aux écoles primaires de Châtel-Saint-Denis.

Textes d'auteurs à l'étude pour les examens du brevet en 1925

La Direction de l'Instruction publique fait connaître que la commission des études a choisi les œuvres suivantes d'auteurs classiques, sur lesquelles les candidats aux épreuves de 1925, pour l'obtention et le renouvellement du brevet primaire, seront appelés à donner une appréciation raisonnée :

a) **Pour la section française :**

I. Obtention : 1° Corneille, Le Cid ; 2° Fénelon, Télémaque, 2 volumes ;

II. Renouvellement : 1° Pascal, Les Pensées ; 2° A. de Vigny, Poésies choisies.

Pour tous ces ouvrages, édition et librairie Hatier, rue d'Assas, 8, Paris.

b) **Pour la section allemande :**

I. Bei der Patentprüfung : 1° Göthe, Iphigenie ; 2° Körner, Zriny ;

II. Bei der Erneuerungsprüfung : 1° Halm, Der Fechter von Ravenna ; 2° Hebel, Alemanische Gedichte.

N.-B. — Les œuvres indiquées sont en vente à la Librairie de Saint-Paul, à Fribourg.

Fribourg, le 4 octobre 1924. *Le Conseiller d'Etat, Directeur,*

GEORGES PYTHON.